

## CIRCULAIRE DE RENTRÉE Pôle Supérieur 2026

### IMPORTANT

*Les documents concernant l'année 2025/2026 stockés sur ECOLE DIRECTE  
doivent être sauvegardés dès à présent.*

Chères étudiantes, chers étudiants,

Toute l'équipe du Pôle Supérieur de La Salle Saint-Denis est heureuse de vous accueillir pour cette nouvelle année universitaire.

Afin de préparer votre rentrée dans les meilleures conditions, vous trouverez dans ce document les principales informations relatives à l'organisation de la rentrée ainsi qu'au fonctionnement du Pôle Supérieur. :

<b>Mardi 1 septembre 2026</b>	
Premières Années BTS	09 H 00
Deuxièmes Années BTS	10 H 00
Début de cours BTS <b>1 septembre 2026 à 13 H 00</b>	
<b>Lundi 7 septembre 2026</b>	
Licence CAIE	09 H 00
Début de cours licence le <b>7 septembre 2026 à 13 H 00</b>	

***Dès fin aout, vous recevrez la liste des fournitures scolaires nécessaires pour votre formation.***

**TENUES OBLIGATOIRES :** voir le règlement intérieur des étudiants/apprentis.

**Au Pôle supérieur :** Lors des manifestations institutionnelles (journées portes ouvertes, salons, cérémonies, visites officielles...), le port du sweat du Pôle Supérieur La Salle Saint-Denis est obligatoire.

### **RESPECT-SECURITE**

Notre établissement est un lieu d'enseignement, mais aussi d'éducation au respect de soi et d'autrui. **La charte éducative doit être lue avec attention et signée numériquement (sur Ecole Directe) le soir de la rentrée (ou dès réception de vos codes Ecole Directe pour les nouveaux entrants).**

**Chaque étudiant s'engage à respecter le règlement intérieur ainsi que la charte éducative de l'établissement.**



*L'établissement est équipé d'un dispositif de vidéoprotection destiné à assurer la sécurité des personnes et des biens. Toute dégradation volontaire ou résultant d'un comportement inapproprié pourra engager la responsabilité de son auteur. Les frais de remise en état ou de remplacement du matériel pourront lui être facturés en fonction de la nature et de l'importance du préjudice subi.*

### **REMISE DE DOCUMENTS**

Dès la rentrée, plusieurs documents administratifs et pédagogiques seront mis à votre disposition, soit en version papier, soit via École Directe. Nous vous remercions de les compléter dans les meilleurs délais et de respecter les échéances indiquées pour leur retour.

Votre emploi du temps vous sera communiqué le jour de la rentrée. Des ajustements pourront intervenir au cours des premières semaines afin de finaliser l'organisation pédagogique.

### **ASSOCIATION SPORTIVE :**

L'association sportive fonctionne tous les jours de 12h15 à 13h10 pour les étudiants. Les demandes d'inscription se font directement en ligne sur le site de l'établissement.

### **FORMATION HUMAINE, SPIRITUELLE ET RELIGIEUSE :**

Fidèle au projet éducatif lasallien, l'établissement propose aux étudiants des temps de formation humaine, spirituelle et religieuse, ainsi que des séances de catéchèse (KT) pour ceux qui le souhaitent. Les modalités d'inscription ou de confirmation seront communiquées via École Directe au cours de la première quinzaine de septembre.

### **BOURSES :**

Les étudiants sont invités à effectuer leur demande de bourse via le portail du CROUS dans les délais impartis.

Toute demande déposée fera l'objet d'une validation par l'établissement dès réception de la notification conditionnelle ou définitive transmise par le CROUS. Les étudiants sont donc invités à transmettre ce document au service de scolarité dès sa réception afin de permettre le traitement de leur dossier.

### **SANTÉ :**

Les étudiants présentant une situation particulière de santé sont invités à la signaler dès la rentrée en adressant un courrier ou un courriel au secrétariat du Pôle Supérieur à l'adresse suivante : [ali.amedjkouh@lasallesaintdenis.com](mailto:ali.amedjkouh@lasallesaintdenis.com). Le secrétariat vous accompagnera dans les démarches relatives à la mise en place ou au renouvellement d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), lorsque celui-ci est nécessaire.

Les étudiants bénéficiant d'un PAI en raison d'une allergie alimentaire et souhaitant apporter leur panier-repas pourront en faire la demande. Dans ce cas, un forfait annuel de 450 € sera appliqué au titre des frais de restauration.

**Toute situation de santé susceptible d'avoir un impact sur la scolarité ou les périodes en entreprise doit être portée à la connaissance de l'établissement dans les meilleurs délais afin de permettre un accompagnement adapté.**

### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **Départs :**

Toute demande de départ en cours d'année universitaire doit être signalée au secrétariat du Pôle Supérieur. Un rendez-vous avec le Directeur adjoint sera organisé afin d'étudier votre situation et de procéder aux formalités administratives liées à votre départ.

#### **Modifications de coordonnées :**

En cas de changement d'adresse, de numéro de téléphone (personnel ou professionnel) ou d'adresse électronique en cours d'année universitaire, vous êtes tenu de mettre à jour vos informations sur École Directe et d'en informer le secrétariat du Pôle Supérieur afin de garantir le bon suivi de votre dossier administratif.

### **ECOLE DIRECTE**

École Directe est la plateforme de référence pour le suivi de votre scolarité au sein du Pôle Supérieur. Elle vous permet notamment de :

- Consulter votre emploi du temps
- Consulter et télécharger vos résultats (bulletins, relevés de notes, attestations de réussite, le cas échéant)
- Accéder aux documents administratifs (certificats de scolarité, factures, courriers et autres documents mis à votre disposition)
- Suivre vos absences, retards et éventuelles sanctions disciplinaires
- Communiquer avec l'équipe pédagogique et administrative.

Vos identifiants de connexion restent valables pendant toute la durée de votre scolarité au sein de l'établissement. Les nouveaux étudiants recevront leurs codes d'activation en début d'année universitaire.

Nous vous invitons à consulter régulièrement votre espace École Directe. Les documents qui y sont déposés doivent être téléchargés et archivés par vos soins. Toute demande de duplicata pourra être facturée conformément au tarif en vigueur.

#### **Dates de stages :**

Premières années BTS scolaires :                      du 18 mai au 25 juin 2027.

***Un calendrier prévisionnel vous sera remis par votre professeur principal dès la rentrée scolaire avec tous les temps forts de l'année.***

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de vos vacances et restons à votre disposition.